

# **Le Traité de Stabilité, de Coopération et de Gouvernance et l'internalisation de la *Golden Rule* par les Etats membres de l'Union Européenne**

**Par Paul DERMINE, Assistant-Chercheur au Centre de Recherche sur l'Etat et la Constitution, sous la supervision du Professeur Marc Verdussen, à l'Université Catholique de Louvain, en Belgique (contact : [paul.dermine@uclouvain.be](mailto:paul.dermine@uclouvain.be)).**

**Abstract:** *The Treaty on Stability, Coordination and Governance in the Economic and Budgetary Union, adopted in March 2012 by 25 Member States of the Union, surely constitutes one of the cornerstones of the EU legislative arsenal for exiting the current crisis, and for preventing future ones. This contribution intends to focus on the analysis of its Article 3 which, summarily, imposes on its signatories to incorporate, in a (quasi-) constitutional norm, the famous Golden Rule. In the light of the German, French and Belgian precedents, this study will question the constitutionality of substantial budgetary rules. It will also seek to define the extent to which this provision stems from a deep evolution of the relationship existing between EU and International law, and national constitutions.*

**Key words:** *Economic and monetary Union – Treaty on Stability, Coordination and Governance – Budget Equilibrium – national constitutions*

**Résumé :** *Le Traité sur la Stabilité, la Coopération et la Gouvernance au sein de l'Union Economique et Monétaire, adopté en mars 2012 par 25 Etats membres de l'Union, constitue assurément l'une des pièces maîtresses de l'arsenal législatif européen destiné à assurer la sortie de la crise actuelle, et la prévention des crises futures. Cette contribution entend se focaliser sur l'analyse de l'article 3 de ce traité qui, sommairement, impose à ses signataires d'intégrer dans une norme de rang (quasi-) constitutionnel, la fameuse Règle d'Or. A la lumière des précédents allemand, français et belge, notre étude entend poser la question de la constitutionnalité des règles budgétaires substantielles. Il s'agira également d'analyser la mesure dans laquelle une telle disposition procède d'une évolution profonde du rapport existant entre le droit européen et international, et les droits constitutionnels nationaux.*

**Mots clés :** *Union économique et monétaire – Traité sur la Stabilité, la Coopération et la Gouvernance – Equilibre budgétaire – Constitutions nationales*